

# canal D

Une action de développement par la communication

Journal d'informations et de communication N° 022 du 07 octobre 2016

PRIX 250F

## DOSSIER

P.4

LA PIRATERIE MARITIME, FAIT PERDRE A L'ECONOMIE MONDIALE ENTRE 7 ET 12 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

## Une véritable menace contre l'économie maritime



## DIPLOMATIE



Dlamini Zuma apporte son soutien au Sommet de Lomé P.3

## POLITIQUE

SUIVI DES PROGRAMME ET PROJETS DU FNFI DANS LE KLOTO

Le ministère du Développement à la Base échange avec les bénéficiaires des produits P.3



## ENTREPREUNARIAT

Comment choisir la forme juridique adéquate pour son entreprise ? P.5

## SANTE

SOYEZ VOTRE PROPRE DENTISTE!

Des astuces pour éliminer l'accumulation de tartre à la maison P.7



PROTEGEONS NOS PROTECT OUR OCEANS

LUTTER contre le terrorisme, sécuriser nos côtes.

Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sureté Maritimes et le Développement en Afrique



**17EME EDITION DES JOURNEES SCIENTIFIQUES INTERNATIONAL DE LOME**

**La recherche scientifique pour combattre les effets du climat**

*Les défis liés aux changements climatiques n'ont jamais été aussi significatifs qu'en 2016 où l'Organisation météorologique mondiale a enregistré au premier semestre les concentrations atmosphériques en dioxyde de carbone (CO2) les plus élevées depuis le siècle dernier faisant de 2016, l'année la plus chaude depuis 137 ans. Quelle peut donc être la contribution de la recherche scientifique à la résolution des problèmes liés aux changements climatiques et aux enjeux de développement ? La question réunit à Lomé des chercheurs venus de 12 pays de la sous région ouest africaine et de l'Afrique centrale dans le cadre de la 17e édition des Journées Scientifiques Internationales de Lomé*

Ces journées placées sous le thème : « la recherche scientifique face aux défis climatiques et les enjeux de développement », se déroulent du 03 au 08 octobre courant. Elles entendent permettre aux chercheurs de mener des réflexions sur différentes thématiques notamment l'apport des chercheurs africains aux problèmes de développement liés aux changements climatiques sur le continent. Elles présentent également une opportunité aux chercheurs de partager les résultats issus de leurs activités

de recherche et d'innovation, puis d'aborder les questions liées aux difficultés quotidiennes de leurs travaux de recherche.

Le premier obstacle à la recherche scientifique au Togo est le manque de financement relèvent certains chercheurs de l'Université de Lomé. Selon un rapport sur l'état des lieux de la recherche scientifique à l'Université de Lomé publié en 2015, l'absence de ligne budgétaire dédiée à la recherche scientifique (depuis 2007) reste un véritable frein aux travaux des chercheurs. Ainsi, sur 580 enseignant-chercheurs à l'Université

de Lomé, seuls 336 impliqués dans la recherche. Soit un taux de 57,93%. Outre le manque de financement, le rapport précité identifie également l'inexistence d'une collaboration entre l'Etat et les chercheurs ou entre le secteur privé et les chercheurs comme principales difficultés liées à la recherche scientifique au Togo.

En août 2015, l'Union Africaine a recommandé aux pays africains de consacrer au moins 1% de leur PIB à la recherche scientifique pour pouvoir atteindre les Objectif du Développement Durable (ODD). Selon des données récentes de

l'UNESCO, le Mali est le troisième pays derrière l'Afrique du Sud et le Kenya de l'Afrique subsaharienne à se rapprocher de cette recommandation de l'UA. Le pays consacre en effet, 0,7% de son PIB (soit 90 milliards de F CFA) à la recherche scientifique contre 0,5% pour le Sénégal.

Pour le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Octave Nicoué Broohm, le manque de financement est le principal défi que l'Etat compte relever pour la promotion de la recherche scientifique au Togo. « Il nous faut mobiliser tous les acteurs les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé pour investir d'avantages dans la recherche scientifique parce que l'Etat seul ne peut pas faire face aux coûts liés à la recherche au Togo. ( ) Il nous

faut réorganiser le secteur par la mise en place d'un statut de chercheur ainsi que l'élaboration d'une carte de la recherche qui permette de planifier la recherche dans les 50 années à venir par exemple » estime le ministre.

« Les financements pour la Recherche Scientifique au Togo viennent essentiellement des institutions internationales et rarement de l'Etat ou du secteur privé. Ceci oblige certains chercheurs à diriger parfois leurs recherches dans le sens voulu par ces institutions pour des résultats qui n'ont parfois pas de liens directs avec les réels enjeux de développement dans nos milieux » confie à ce propos un chercheur de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA).

**C.D.**

**L'Afrique sub-saharienne dévastée par la «fuite des cerveaux», alerte le FMI**

*Le nombre de travailleurs qualifiés quittant l'Afrique subsaharienne augmente rapidement et constitue une véritable «fuite des cerveaux» qui pénalise le développement du continent. C'est ce qui ressort du rapport du FMI le Fonds monétaire international (FMI) sur les prévisions économiques mondiales, publié le mardi 4 octobre*

L'institution de Breton Woods estime que le chiffre des migrants africains à destination des pays les plus riches pourrait bondir de 7 millions en 2013 à 34 millions en 2050.

«La fuite des cerveaux est particulièrement importante en Afrique subsaharienne», note l'institution internationale en précisant que ce boom migratoire est largement nourri par la rapide croissance de la population active des pays africains. «L'immigration de jeunes travailleurs qualifiés

fait peser un lourd tribut à une région au capital humain déjà rare», ajoute-t-elle.

Le FMI prend en exemple le départ de «docteurs et infirmières du Malawi et du Zimbabwe» qui pèse sur le plan «purement économique mais aussi social».

Le rapport contient néanmoins une note d'optimisme en mentionnant les travailleurs qualifiés qui reviennent s'installer dans leur pays natal après quelques années à l'étranger pour apporter «de nouvelles compétences et

expériences».

Le FMI relève aussi que l'aide financière des diasporas aux proches restés au pays constitue une source importante de devises et de soutien à la consommation locale, qui peut représenter jusqu'à un quart du Produit intérieur brut (PIB) comme au Liberia.

La croissance des principales économies du continent devrait connaître un coup d'arrêt en 2016, principalement en raison de la baisse des prix des matières premières. Le FMI prévoit ainsi pour

2016 une croissance de 1,4% du PIB en Afrique sub-saharienne (soit 0,2 point de pourcentage de moins que dans ses dernières estimations de juillet), après 3,4% en 2015. Pour 2017, l'institution attend une croissance de 2,9% dans l'ensemble de la région.

L'ex-leader économique africain, le Nigeria, devrait enregistrer un recul de 1,7% de son PIB en 2016, selon le FMI, en raison de la baisse de sa production de pétrole, des coupures d'électricité et du manque de confiance des investisseurs.

La croissance de l'Afrique du Sud, de retour à la première place des économies africaines, devrait être presque nulle (0,1%) en 2016 puis

de 0,8% en 2017, en ralentissement par rapport à 2015 (1,3%). Celle du premier producteur d'or noir africain, l'Angola, sera nulle en 2016 puis de 1,5% en 2017, après 3,0% en 2015.

D'autres pays comme la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Kenya ou le Sénégal, dont la richesse repose moins sur les matières premières, profitent du développement de leur classe moyenne et de la hausse des investissements et devraient afficher cette année des taux de croissance supérieurs à 5%, selon le FMI.

**La Rédaction**

**LOMÉ, TOGO  
DU 10 AU 15  
OCTOBRE 2016**

**LUTTER contre le terrorisme,  
sécuriser nos côtes.**

PROTÉGEONS NOS / PROTECT OUR  
**OCEANS**

Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine  
sur la Sécurité et la Sureté Maritimes et le  
Développement en Afrique

SOMMET DE LOMÉ  
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**DIPLOMATIE**

**Dlamini Zuma apporte son soutien au Sommet de Lomé**

A quelques jours du démarrage du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité, la sûreté maritimes et le développement en Afrique prévu du 10 au 15 octobre à Lomé, le président de la République Faure Gnassingbé a rencontré en marge de sa visite d'Etat de trois jours en Ethiopie, l'actuelle présidente de la commission de l'Union africaine,

Nkosazana Dlamini-Zuma. Le chef de l'Etat a eu à discuter avec la présidente de la commission de l'Union africaine, du sommet et principalement de la charte de l'union africaine qui sera soumise très prochainement aux chefs d'Etat africains. Mme Dlamini Zuma a reconnu la place de choix qu'occupent les mers dans la voie du développement des nations, avant

d'ajouter que « le monde entier à les yeux tournés vers les ressources maritimes ». La charte de Lomé consistera à doter les États africains d'instruments juridiques particulièrement contraignants pour la répression du banditisme maritime et de tout acte illicite commis en mer.

**C.D.**



Poignée de main entre Faure Gnassingbé et Dlamini Zuma

**JOURNEE DE L'HABITAT**

**Pourquoi faut-il réglementer le domaine?**

*L'urbanisation rapide de Lomé est la conséquence de l'explosion démographique de la capitale togolaise depuis quelques années. Cette situation pose un réel problème dans le domaine du logement et de l'habitat. L'accès à un logement décent demeure un luxe et les prix de loyer restent pour la plupart élevés. Et même si les autorités tentent de trouver des solutions, des voix s'élèvent et appellent à une réglementation du secteur.*

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat, Lomé compte plus d'un million d'habitants soit plus de la moitié de la population urbaine. Conséquence directe de cette surpopulation, une forte demande dans le domaine du logement. Les capacités d'offre de Lomé étant restreintes, l'on assiste à une hausse des prix du loyer. Ces prix qui sont fixés arbitrairement, viole selon nos recherches le décret 61-121 du 22 décembre 1961, portant réglementation des loyers d'habitation.

**Difficile de s'offrir une chambre**

Des témoins affirment que dans les années 1970, il était possible à Lomé de louer une pièce à 500 ou 1000 F CFA, et une chambre salon à 2000 F CFA. Et cela « sans difficultés majeures ». Comme on peut le constater, louer à Lomé en ce temps n'était pas un calvaire. De nos jours, la situation n'est pas pareille. Nous avons pu le vérifier dans trois quartiers de la ville. A Totsi, à Agbalépédo et Nukafu, et il en ressort qu'il

est difficile de trouver une pièce à 5000 F CFA. « Je suis arrivé dans le quartier en 2013. J'ai pensé louer une pièce mais aucune n'était en bas de 8000 F CFA. J'ai préféré prendre une chambre-salon avec WC interne à 15000 F CFA », nous confie Dodji, jeune fonctionnaire habitant Totsi. Puis d'ajouter avec sourire, « J'ai dû verser une avance d'un an avant d'occuper ma chambre-salon ».

Les renseignements fournis par certaines agences immobilières le confirment. Impossible de louer à Lomé à bas prix. En dehors du coût élevé des loyers, il se pose un problème de respect de normes sanitaires. Certaines maisons ne respectent pas un cadre de vie acceptable et les conditions hygiéniques sont parfois difficiles à vivre. Mais les

propriétaires de maison occultent cet aspect et préfèrent souvent « justifier les prix élevés par la cherté des matériels de construction et la vie chère à Lomé », selon Gilbert, étudiant habitant le quartier Agbalépédo. D'un autre côté, les agents immobiliers appelés communément « démarcheurs » demandent leur part ; « des frais de visite qui varient entre 2000 et 5000 F CFA ». Une fois la maison louée, il arrive même que certains démarcheurs exigent des locataires, le paiement d'une somme qui équivaut à un mois de loyer tandis qu'il en touche la même somme auprès du locataire au titre de sa « commission » qui frise un abus.

Une situation déplorable quand on sait que le Togo a depuis le 23 août 1984 signé le pacte international relatif aux Droits

Economiques, Sociaux et Culturels. Ce pacte, en réalité, garantit le droit à un logement décent. Face à cela, l'Observatoire Nationale du Logement au Togo (ONAL) réagit en invitant les autorités à prendre les dispositions qu'il faut. « Il faut que

*l'Etat aille vite dans la prise des mesures pour soulager la population », selon Gnan Mpyodé, président de l'ONAL. Pour lui, comme solution, il faut « des textes et des mesures » pour rompre avec les prix arbitraires du loyer.*

**La construction des logements sociaux, une solution définitive ?**

Face à cette situation constatée dans le domaine du logement au Togo, le gouvernement tente depuis 2009 avec l'adoption d'une politique nationale du logement, de réglementer la situation. En dehors dudit programme, les

autorités togolaises s'emploient à construire des logements sociaux destinés principalement aux fonctionnaires. Les particuliers peuvent aussi l'acquérir par des crédits immobiliers avec un taux d'intérêt réduit. Il est prévu la construction des maisons et des appartements à bas prix à Adidogomé. Selon Me Fiatuwo Sessenou, ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, cette initiative témoigne de l'engagement du gouvernement à trouver une solution. Aussi, laisse-t-il entendre que « l'adoption du décret portant réglementation des taux d'habitation et fixation des prix de loyers en cours » peut servir à mettre de l'ordre dans le domaine du logement. Le citoyen lambda espère qu'il sera moins difficile de louer à Lomé d'ici quelques années.

**Ratko Isibeviç**

**SUIVI DES PROGRAMME ET PROJETS DU FNFI DANS LE KLOTO**

**Le ministère du Développement à la Base échange avec les bénéficiaires des produits**

*Une rencontre de suivi-évaluation des activités des différents projets et programmes du ministère en charge du Développement à la Base, dans les Plateaux-ouest a regroupé autour de la ministre Sidémého Tomégah Dogbé, les préfets de la localité, les représentants des institutions de microfinance et les bénéficiaires du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), le mardi 4 octobre à Kpalimé.*

Il s'agit de faire le point des produits FNFI dans les Plateaux-ouest notamment l'Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), l'Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) et l'Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISEF).

La rencontre a permis à la ministre d'échanger avec les acteurs sur les problèmes et difficultés rencontrées dans l'exécution des projets afin de trouver ensemble des approches de solutions pour un développement participatif des communautés à la base.

Il est à noter que dans cette zone où AGRISEF répond plus au besoin des bénéficiaires qui ont pour activité principale l'agriculture, les performances en termes de remboursement ne sont pas des meilleurs. Ce qui s'explique, selon

les intéressés, par la mauvaise pluviométrie de l'année dernière et l'insuffisance de la sensibilisation.

Aussi, la ministre a-t-elle convenu avec les différents acteurs impliqués de la région de s'engager tous à la sensibilisation afin de convaincre les bénéficiaires que ces produits sont mis en place pour les aider à sortir de la pauvreté et à mener des activités génératrices de revenus.

La ministre Sidémého Tomégah Dogbé a invité les bénéficiaires des produits FNFI à travailler avec ces crédits, à les rembourser dans les délais requis pour permettre aux micros finances de pouvoir procéder au renouvellement en vue de toucher d'autres bénéficiaires. Elle a convenu avec les participants et acteurs de poursuivre la sensibilisation, et exhorté les



La ministre Dogbé échangeant avec les différents acteurs impliqués dans la chaîne du FNFI

communautés de ces préfectures à se mobiliser en prenant exemples sur les préfectures où le remboursement a été rapide.

Le préfet de Klotou, Assan Kokou Bertin a pour sa part promis travailler avec les micros finances, les chefs cantons, les CVD et les CDQ avec l'appui des forces de l'ordre et de sécurité pour mettre en place des stratégies de remboursement et de recouvrement afin d'amener les mauvais payeurs

à rembourser le plus tôt possible. La fédération des bénéficiaires, les comités de développement, les préfets de la région, les chefs traditionnels et les micros finances se sont engagés à oeuvrer à travers des stratégies de recouvrement pour que les performances s'améliorent en vue de répondre aux besoins.

**La Rédaction**

**canal D**  
Une action de développement par la communication

Récupéré N° 0469/21/01/13/ HAAC

Bvd entre les deux bassins d'eau  
(Carrefour des Armoiries de la République)

02 BP: 20370 Lomé-Togo  
Tél: (00228) 91 42 55 00 / 98 67 08 37 / 22 30 28 00  
Email: journalcanal.d@gmail.com  
Casier Maison de la Presse: N°19

**Directeur de Publication**  
Jean Legrand POLORIGNI  
Infographie: Benjamin K. Tchabi  
Imprimerie: Rad Graphic

LA PIRATERIE MARITIME, FAIT PERDRE A L'ECONOMIE MONDIALE ENTRE 7 ET 12 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN

# Une véritable menace contre l'économie maritime

**Face à la résurgence dans les eaux du Golfe de Guinée des menaces telles que la piraterie et les autres actes illicites commis en mer, la communauté internationale et en l'occurrence les Etats africains s'organisent à travers le sommet sur la sûreté, la sécurité maritimes et le développement qu'abritera Lomé la capitale togolaise du 10 au 15 octobre, pour y apporter des réponses appropriées tant sur le plan structurel que juridique. En prélude à cet événement de taille, zoom sur la piraterie maritime, ses enjeux, le mode de fonctionnement des pirates, les goulots d'étranglement de la lutte contre ce phénomène.**

Selon la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 1982 (article 101), la piraterie maritime est définie comme « Tout acte illicite de violence ou de détention ou toute déprédation ou menace de déprédation, commis contre un navire ou contre des personnes, ou des biens à son bord, dans une zone ne relevant de la juridiction d'aucun Etat compétent (haute mer, c'est-à-dire au-delà de 12 milles marins

de la côte) pour connaître de tels délits ». Considéré comme du brigandage, le Bureau Maritime International qualifie la piraterie comme étant « *Tout acte d'abordage contre un navire avec l'intention de commettre un vol ou tout autre crime et avec la capacité d'utiliser la force pour l'accomplissement de l'acte* », quelle que soit la nature ou la gravité du crime et sans faire de distinction de zone.

maritimes au large de la Somalie sont jugés responsables de 95% de ce coût global. Les rançons versées aux pirates étaient en moyenne de 150.000 dollars en 2005. En 2010, la somme serait passée à 5,4 millions de dollars, avec une rançon record de 9,5 millions payée en novembre 2010

en échange de la libération d'un pétrolier sud-coréen.

Les actes de piraterie et de vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée représentent plus du quart des attaques mondiales. Depuis 2007, la recrudescence de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée affecte le commerce de 455 millions de personnes et le transport de cinq millions de barils de pétrole par jour (l'Afrique produit neuf millions de barils quotidiennement) qui fournit quarante pour cent des besoins

énergétiques de l'Europe et vingt-neuf pour cent de ceux des Etats-Unis. Dans son rapport « Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque » de décembre 2012, l'International Crisis Group analysait l'émergence de ce problème et préconisait une réponse de long terme, les leçons de la sécurisation du détroit de Malacca (qui ont inspiré un système similaire dans le golfe d'Aden) doivent être partagées avec les pays africains.

## Un fléau qui coûte de plus en plus cher

Tous Etats confondus, le coût des forces déployées dans l'Océan Indien est évalué à 2 milliards de dollars par année pour les opérations Atalanta (Union européenne), Ocean Shield et Task Force 151 (Otan). 24,5 autres millions sont utilisés pour l'action des Nations unies à travers l'Office contre la drogue et le crime et l'Organisation Maritime Internationale. A titre d'exemple, les Seychelles, pays sévèrement touché par le mal, alloue 2,3 millions d'euros en moyens militaires pour lutter contre la piraterie, soit 4% de

son PIB. Car, la menace pirate a provoqué une diminution de 40% de l'activité de ses ports, une chute de 30% de la vente de carburant et une baisse de 10% de ses revenus issus du tourisme.

La piraterie somalienne qui s'étend désormais jusqu'aux côtes indiennes, se révèle de plus en plus onéreuse pour plusieurs opérateurs. Et ceci à cause d'abord des surprimes d'assurance. Afin d'anticiper leur contribution au paiement des rançons demandées par les pirates pour libérer les

bateaux et les hommes à bord, les compagnies d'assurance ont augmenté en conséquence le prix de leurs prestations. L'immobilisation des navires le temps de leur capture est un coût supplémentaire pour l'armateur qui est également pris en compte dans les surprimes d'assurance. Elles sont ainsi évaluées à au moins 460 millions de dollars chaque année, selon les estimations d'« Oceans beyond piracy », une fondation privée américaine.

## Un business juteux pour les assurances ?

Ces surprimes constituent pour certains une poule aux oeufs d'or. « *Les assureurs collectent des primes croissantes sur tous les armateurs transitant dans le Golfe d'Aden alors que le paiement d'une rançon reste occasionnelle* », analyse John Dalby, ancien consultant au marché d'assurance londonien, Lloyd's, aujourd'hui à la tête d'une société privée fournissant des services de sécurité aux armateurs, Marine Risk. « *Les compagnies réalisent des bénéfices considérables (...) Il n'est donc pas dans leur intérêt de voir la piraterie reculer* » concluait même

une étude de l'Institut allemand pour la recherche économique dans une étude publiée en 2010 et consacrée à la police d'assurance « Kidnap and ransom ».

« *Les primes sont calculées en fonction des risques* », se défend Gilles Mareuse, directeur général délégué d'Allianz Transport, et rare responsable ayant accepté de s'exprimer sur le sujet. « *Nous ne faisons évidemment pas de business plan sur la piraterie* », poursuit-il.

Une autre partie des surcoûts concerne le détournement. Afin de contourner les zones de piraterie, et

le Golfe d'Aden en particulier, des armateurs font désormais le choix de transiter par le Cap de Bonne Espérance. Le trajet est plus long et davantage de carburant doit être consommé. C'est près de 2,5 milliards de dollars qui sont ainsi dépensés. Par ailleurs, les bateaux passant désormais au large de l'Afrique du Sud n'empruntent plus le Canal de Suez ce qui constitue un manque à gagner pour l'Egypte, environ 642 millions de dollars de recettes par an.

## Des solutions encore possibles ?

Combattre la piraterie est une tâche de longue haleine. Même si le recours aux sociétés privées est un palliatif face à la piraterie, les statistiques renseignent sur le fait que la majorité des attaques pirates sont perpétrées dans les eaux territoriales, donc relevant des juridictions nationales. Ainsi chaque port doit disposer de moyens d'intervention opérationnels et se doter de moyens techniques adéquats pour renforcer la surveillance des activités maritimes et portuaires et pour prévenir tout acte délictueux. Il faut également développer la coopération entre les ports pour collecter et partager les informations permettant de renforcer la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime. Toutes choses qui amènent toute plateforme portuaire à s'équiper convenablement. Mais à ce jour, très peu de plateformes portuaires sont déjà opérationnelles dans le golfe de Guinée avec des outils technologiques pour contribuer à couper la piraterie à la racine.

Il convient de souligner que des actions ont été entreprises au niveau des Golfs de Guinée et de celui d'Aden ; notamment la signature du code de conduite concernant la répression de la piraterie et de vols à main armée commis contre les navires dans l'ouest de l'océan Indien et le golfe d'Aden le

29 Janvier 2009 à la réunion de Djibouti ; la mise en place au niveau



Un groupe de pirates

du Golfe de Guinée des structures chargées de la lutte contre la piraterie en l'occurrence le réseau sous régional intégré de gardes côtes. L'efficacité de ces structures dépend leur structure, de leur matériel, de leur personnel, de la coordination tant nationale que régionale.

En dépit des bonnes volontés, des obstacles comme la corruption dans les structures chargées d'appliquer les lois et règlements sont à combattre vigoureusement pour endiguer le fléau de la piraterie maritime.

La sécurisation du golfe de Guinée implique d'obtenir un accord relatif au partage de la charge financière. Ce qui est également difficile. L'instauration d'une taxe spécifique a été débattue mais rien n'a encore été concrétisé et ce type

de mécanisme financier régional ne s'est pas avéré concluant par le passé (par exemple, la taxe d'intégration communautaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale n'est toujours pas pleinement efficace).

Ce qui justifie l'engagement irréversible du Togo qui s'est doté de structures chargées de la coordination des actions de l'Etat en mer et des postes pour traduire dans les faits la préfecture Maritime. Il faut ajouter également que les actes de pirateries maritimes sont punis par le code pénal togolais en son article 1068 du 24 novembre 2015.

Jean Legrand

## Un mode opératoire soft et efficace



Un navire pirate arraisonné

L'utilisation d'un « navire-mère » pirate, c'est-à-dire d'un navire de plus grande taille ayant à son bord du personnel, de l'équipement et des embarcations d'assaut plus petites, permet aux pirates de mener avec succès des attaques à une distance plus grande des côtes sur les vraquiers, des chimiquiers, et les tankers transportant du carburant qui sont les bateaux les plus visés.

En général, les attaques sont lancées à partir de deux ou de plusieurs petites embarcations ouvertes, ou « skiffs », à grande vitesse (jusqu'à 25 noeuds), qui s'approchent souvent de la hanche bâbord et/ou de l'arrière du navire. Les pirates des mers, très expérimentés et astucieux exploitent la faible vitesse du navire et son franc-bord, l'évidente lenteur de réaction du navire. Ces criminels maîtrisent les techniques de navigation, ont une parfaite connaissance de l'électronique du bord, sont bien renseignés sur les mouvements des navires et

entraînés au maniement des armes de guerre. Le scénario est le même pour toute les attaques. Après la montée à bord et la prise du contrôle du navire, il s'en suit la désactivation des appareils de communication et la mise en route vers le reste du gang en attente à bord d'un petit tanker de stockage.

Par ailleurs, il convient de relever qu'au cours des dix dernières années dans le golfe de Guinée sur 548 attaques signalées, 108 ont eu lieu dans les eaux internationales, tandis que 170 ont été menées dans les eaux territoriales au mouillage en rade extérieure du port et 270 à l'intérieur même des ports. Ce qui met en évidence la mauvaise planification et les procédures inadéquates de protection ou de défense des états côtiers ou portuaires et des navires de même que l'état d'alerte et les

mesures évidentes de protection de bord visiblement médiocres qui permettent aux pirates d'opérer allègrement sans être inquiétés.

## Quelles sont les zones de pirateries ?

Quatre grandes zones sont citées comme étant très actives dans le domaine de la piraterie maritime. Il s'agit premièrement de l'Asie du sud-est et le sous-continent indien qui est le premier foyer et le plus ancien (autour du Bangladesh, les ports indonésiens Balongan (Java), Balikpapan (Kalimantan) et Belawan (Sumatra) les détroits de Singapour et de Malacca. Les côtes du Golfe de Guinée (Afrique

de l'Ouest) viennent en seconde position. Le troisième foyer est l'Afrique de l'Est et la Péninsule arabique (le Golfe d'Aden, les côtes de Tanzanie et du nord-ouest des Seychelles, de la Somalie), subsiste en partie à cause de l'inexistence de l'Etat somalien. Le quatrième foyer ce sont les côtes de l'Amérique du sud et centrale, s'étendant jusqu'à la mer des Caraïbes (les côtes du Brésil, du Pérou, de la mer des Caraïbes, du Venezuela).

## Des conséquences énormes sur l'industrie maritime

Les statistiques sont révélatrices des conséquences qu'engendre le phénomène de la piraterie maritime. Plus de 4.000 actes de piraterie ont été recensés de 1990 à 2010. En 2009, 159 navires ont subi des

attaques pirates, 1.052 marins pris en otage dont 8 ont été tués. Le coût des actes de piraterie en mer pour l'économie mondiale est estimé entre 7 et 12 milliards de dollars par an ; sachant que les pirates qui écumant les routes

**ENTREPREUNARIAT**

**Comment choisir la forme juridique adéquate pour son entreprise ?**

*Cette question, nombres d'opérateurs économiques ou de porteurs de projets se la posent quand vient le moment de mettre sur pied une structure pour l'exploitation de leurs activités. Et c'est à juste titre, car l'option pour une forme juridique donnée est très déterminante dans la survie de l'entreprise, mais aussi dans son fonctionnement et sa dissolution. Il convient donc toujours de mener une profonde réflexion qui mènera à la trouvaille de la bonne forme à adopter.*

La majorité des entrepreneurs, faute de connaissance en la matière, se laissent entraîner par le suivisme et le copiage. Ce qui les conduit très tôt dans des situations qu'ils n'ont guère souhaité par une sorte d'effet de surprise. Le but de cet article est justement d'éclairer la lanterne des lecteurs et par leur truchement, apporter l'information nécessaire aux porteurs de projets voulant créer des entreprises, mais aussi aux propriétaires d'entreprises ayant en vue de les transformer d'une forme à une autre selon le but à atteindre.

D'entrée de jeux, rappelons que le Droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires généralement connu sous son abréviation OHADA, est celui qui régit le droit des affaires dans les dix-sept (17) pays membres dont le Togo. Ce droit s'organise en différents Actes Uniformes qui à ce jour sont au nombre de neuf (09) dont l'AUDCG (Acte Uniforme relatif au Droit Commercial Général), l'AUDSC (Acte Uniforme relatif aux sociétés coopératives) et l'AUSCGIE (Acte Uniforme relatif aux sociétés commerciales et Groupement d'Intérêt Economique), qui nous intéresseront à titre principal.

L'AUDCG régissant en grande partie l'exercice individuel de l'activité commerciale prévoit deux statuts : le statut de l'**entrepreneur** d'une part et celui de **commerçant** d'autre part. L'AUDSC lui, est relatif aux **sociétés coopératives** (Simplifiée et avec Conseil d'Administration). Quant à l'AUSCGIE qui s'occupe des sociétés commerciales, il prévoit cinq (5) formes sociales dotées de la personnalité morale telles que la **SNC** (Société en Nom Collectif), la **SCS** (Société en Commandite Simple), la **SARL** (Société à Responsabilité Limitée), la **SA** (Société Anonyme), la **SAS** (la Société par Actions Simplifiées. A ces sociétés s'ajoutent le **GIE** (Groupement d'Intérêt Economique); il reconnaît d'autres comme : la **société en participation**, la **société de fait** et la **société créée de fait** qui elles, sont dépourvues de personnalité juridique. C'est-à-dire que rien ne peut être fait au nom d'une telle société et elle n'a aucun droit tant que société. Il existe d'autres formes de sociétés qui dépendent d'une manière et d'une autre appelée société mère : la **filiale**, la **succursale** et le **bureau de représentation ou de liaison**. C'est parmi toutes ces formes que le choix devra être opéré.

Mais pour faire un choix de manière éclairée et lucide, il importe de se poser des questions pertinentes dont: Ai-je un capital pour démarrer mon activité ? Voudrais-je investir seul ou avec des associés ? Voudrais-je engager tout mon patrimoine ou juste une partie ? Voudrais-je immatriculer mon entreprise ou pas ? Voudrais-je choisir une forme sociale préétablie par OHADA ou pas ? Quel est le capital que je veux ou peux engager ? Quel titre voudrais-je

porter tant que dirigeant ? Voudrais-je faire un appel public à l'épargne ? Quel niveau de marge de manoeuvre voudrais-je avoir ?

**1. Ai-je un capital pour démarrer mon activité ?**

Il faut tenir compte du fait que l'on dispose d'un capital à investir ou non pour choisir la forme la plus adaptée. En effet, si l'on a un capital minimum légal de 100 000 FCFA, une SARL est possible. Si le capital atteint 10 000 000 FCFA, l'on a la possibilité de créer une SA. Seule une SA avec un capital minimum de 100 000 000 FCFA, peut faire appel public à l'épargne. Si vous voulez engager un capital mais vous soulez être libre dans le choix du montant, une SAS, une SNC ou une SCS serait la bienvenue. Mais si vous ne disposez d'aucun capital ou vous ne voulez engager aucun capital, alors c'est une entreprise individuelle ou une SNC ou SCS qui conviendrait. Mais vous ne pourrez pas faire un appel public à l'épargne.

**2. Voudrais-je investir seul (individuel, associé unique) ou avec des associés ?**

Vous avez la possibilité d'investir seul aussi dans le cadre d'une société et en dehors d'une entreprise individuelle. Mais le choix de sociétés à associé unique est limité à deux types de sociétés : la SARL, la SA et la SAS. Quand elles sont créées par un seul associé elles prennent la dénomination de SARL U ou de SA U ou encore de SAS U selon la forme choisie.

**3. Voudrais-je engager tout mon patrimoine ou juste une partie ?**

Si vous voulez engager tous vos biens dans votre entreprise en sorte qu'en cas de faillite ces biens servent à payer les créanciers, et que vous puissiez être poursuivis jusqu'au dernier de vos biens, alors optez pour une entreprise individuelle, une SNC ou être un associé commandité d'une SCS. Dans ces entreprises votre responsabilité est illimitée et solidaire. Par contre si vous voulez limiter votre responsabilité à une partie de vos biens alors vous pouvez choisir une SARL, une SA ou une SAS ou être associé commanditaire d'une SCS.

**4. Voudrais-je immatriculer mon entreprise ou pas ?**

Vous avez la possibilité de créer une société tout en prévoyant dans les statuts de ne pas la faire immatriculer au RCCM : c'est ce que le droit OHADA appelle la société en participation. Une telle société n'a



**KOUYOU Essodessam, Juriste d'entreprise et gestionnaire des ressources humaines**

cependant pas de personnalité juridique qui permettra par exemple à ses dirigeants d'agir en son nom. Chacun des associés agit en son propre nom en son nom personnel. Toutefois, si les associés agissent expressément en leur qualité d'associés à l'égard des tiers, alors ils sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales c'est-à-dire que l'un d'eux peut être poursuivi pour le paiement de toute la dette (généralement le plus solvable) et il pourra se retourner après contre les autres (action récursoire). Nous déconseillons fortement ce genre de sociétés, car les associés n'en tirent aucun avantage mais supportent tous les inconvénients.

**5. Voudrais-je choisir une forme sociale préétablie par l'OHADA ou pas ?**

Nous avons dit plus haut qu'OHADA a prévu des formes sociales ; mais les futurs associés peuvent décider de ne pas choisir parmi elles, la forme sociale pour leur entreprise. Ils vont

alors imaginer une nouvelle forme ; ou alors ils choisissent une forme OHADA mais dont la constitution comporte un vice: c'est la société de fait. Ils peuvent aussi décider de se comporter comme des associés sans suivre la procédure pour la création d'une société: c'est la société créée de fait. Cependant l'une et l'autre ne respectant pas les normes, elles ne peuvent pas être immatriculées au RCCM. Elle se comporte comme la société en participation avec tous les inconvénients.

**6. Quel titre voudrais-je porter tant que dirigeant ?**

Pour certains créateurs d'entreprises, le titre à porter tant que dirigeant social est très important. Or en droit OHADA, on ne peut choisir librement le titre du dirigeant. Le titre porté dépend de la forme de la société à diriger. Ainsi, pour une entreprise individuelle, une SNC, une SCS, une SARL, le dirigeant est appelé : Gérant. Pour une SAS, le dirigeant est un **Président**. Pour une société coopérative c'est le **Comité de Gestion** qui

dirige pour une Société coopérative simplifiée (SCOOPS) et le **Conseil d'Administration** pour une société coopérative avec CA (Conseil d'Administration). Pour une SA cela dépend du type d'administration choisi :

- Pour une SA sans Conseil d'Administration, le dirigeant est un **Administrateur Général**.

- Pour une SA avec Conseil d'Administration deux cas se présentent :

Si c'est le même dirigeant qui préside le CA et dirige la société, alors c'est un **Président Directeur General** (PDG). Par contre si l'un préside le CA seulement, il sera **Président du Conseil d'Administration** (PCA) et l'autre qui dirige la société sera le **Directeur Général** (DG) qui peut avoir un **Directeur Général Adjoint**.

**7. Quel niveau de marge de manoeuvre voudrais-je avoir ?**

Pour les opérateurs soucieux de satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont **la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs**, une société coopérative serait adéquate. Mais il n'existe pas de cloison étanche entre les formes d'entreprise car il existe une passerelle entre elles permettant d'aller d'une forme sociale à l'autre par le biais de la **transformation** dans le respect des règles applicables à chaque forme de société. La transformation de la société est l'opération par laquelle une société change de forme juridique. Mais ceci n'entraîne pas le changement de la personnalité juridique. Généralement elle ne peut être possible avant deux (02) années d'exercice. Il faut retenir que la transformation d'une société dans laquelle la responsabilité est limitée aux apports (SARL, SA, SAS) en une société où la responsabilité est illimitée et solidaire (SNC, en partie dans les SCS), requiert que les associés décident à l'unanimité. Il y a aussi possibilité pour deux ou plusieurs sociétés de devenir une seule : c'est le phénomène juridique de la **fusion**. Cette dernière peut se faire par absorption ou par création d'une société nouvelle. Il y a aussi possibilité pour une société de s'éclater en deux ou plusieurs sociétés : c'est la **scission**. Voilà en résumé ce qu'il faudrait savoir avant de prendre la décision sur la forme juridique de sa société. Et si l'on ne cherche pas suffisamment d'informations, tout un rêve peut se transformer en un cauchemar lorsqu'on se trouvera

devant le fait accompli. Cependant, le sujet est tellement vaste que la page d'un numéro de journal ne suffirait pas à le décortiquer exhaustivement. Il est donc important de solliciter les conseils plus personnalisés d'un juriste.

**Francis Parreira**

**ONG MA-TS**

**MOND'ACTION - TOGO SOLINYOGOBU**

Récépissé N° 0163/ MATD-SG-DAPOC-DOCA du 03/03/06 / AGR./ AP-N° 062/ MADT du 25/07/2005

mat.solinyogobu@yahoo.fr / kdonso1969@yahoo.fr

BP : 225 SOKODE / TOGO Cél. (00228) 90 25 74 90 / 99 23 09 36 Tél. : (00228) 25 59 00 39 / 24 45 12 05

Compte bancaire : 451243064004000 UTB / Compte Bancaire : 05037 021093900101-BTCI



**BURKINA FASO- PUTSCH MANQUE**

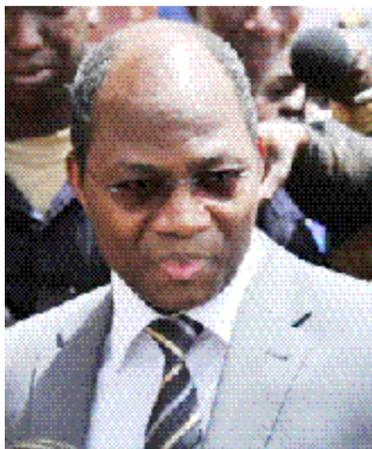
**La détention préventive de Djibril Bassolé prolongée de 6 mois**

La détention préventive de Djibril Bassolé, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Blaise Compaoré, a été prolongée de six mois.

Cela fait un an que M. Bassolé, ancien chef de la diplomatie, est en prison pour son implication présumée dans le putsch du 16 septembre 2015 contre le gouvernement de transition au pays des hommes intègres.

Sous la pression populaire et l'intervention des forces loyalistes, ce coup d'état avait échoué au bout d'une dizaine de jours. Le général de brigade de gendarmerie, Djibril Bassolé, a été interpellé le 29 septembre 2015 et détenu à la Maison d'Arrêt et de Correction des Armées (MACA). Il est poursuivi pour haute trahison et atteinte à la sûreté de l'Etat dans le cadre des enquêtes sur ce coup d'Etat.

Par ailleurs, la justice militaire burkinabè a demandé l'analyse,



Djibril Bassolé

par un expert indépendant, des écoutes qui mettent en cause Djibril Bassolé et Guillaume Soro, le président du parlement ivoirien dans la dite tentative de putsch. Les avocats de Bassolé estiment que ces écoutes sont illégales. Affaire à suivre !

C.D.

**ETATS-UNIS: COURSE VERS LA MAISON BLANCHE**

**Les candidats à la vice-présidence à l'offensive**

Le démocrate Tim Kaine et le républicain Mike Pence ont participé mardi soir, 04 octobre à l'unique débat qui les opposera dans cette campagne présidentielle. Un débat plus policé que le premier face-à-face entre Hillary Clinton et Donald Trump, mais au cours duquel les spectateurs n'ont pas appris grand-chose sur celui qui sera le prochain vice-président américain.

Le débat opposait le gouverneur républicain de l'Indiana Mike Pence, 57 ans, et le sénateur démocrate de Virginie Tim Kaine, 58 ans, deux politiciens expérimentés mais peu connus. Or tous deux étaient en service commandé et les téléspectateurs ont eu l'impression d'assister à un débat entre les doublures des deux vedettes de cette campagne présidentielle.

Tim Kaine, très nerveux au début, a beaucoup interrompu son adversaire. Mike Pence plus calme, a parfois eu du mal à défendre certaines positions de Donald Trump. Ce que le démocrate n'a pas manqué de faire remarquer. « A six reprises ce soir, j'ai dit au gouverneur Pence : « Je ne comprends pas comment vous pouvez défendre les positions de votre candidat dossier après dossier. Et à six reprises, il a refusé de défendre son colistier. »

Il est vrai que sur l'immigration par exemple, Mike Pence n'a pas endossé la proposition de Donald Trump d'expulser, une fois entrée à la Maison Blanche, 11 millions de migrants clandestins vivant aux



Le démocrate Tim Kaine (g.), colistier d'Hillary Clinton et le républicain Mike Pence, celui de Donald Trump

Etats-Unis. « Quand nous aurons sécurisé la frontière, et pas seulement construit le mur, quand nous aurons fait tout ça, nous allons réformer les lois sur l'immigration », a assuré le colistier de Donald Trump.

Mike Pence a beaucoup insisté sur ce qu'il considère être l'échec de la politique Obama-Clinton en Irak et en Syrie. Tim Kaine est revenu sur « la fascination de Donald Trump pour les dictateurs ». Vladimir Poutine, maintes fois cités au cours de ce débat, a réussi, si telle était son intention, à s'immiscer dans la campagne électorale américaine.

C.D.

**CRISES DANS LES UNIVERSITES SUD-AFRICAINES**

**Les étudiants contre la hausse des frais d'études**

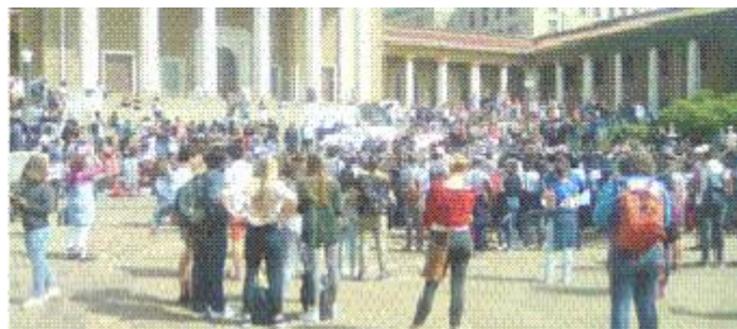
Le monde étudiant sud africain est dans la tourmente depuis le mois de septembre 2016. Ceci à la suite de l'annonce de l'augmentation des frais de scolarités des études supérieures.

de diverses revendications concernant le système éducatif. Les activités à l'UCT ont été

Aujourd'hui, les étudiants sud-africains, en majorité noirs, revendiquaient les subventions de l'Etat afin de financer les études supérieures devenues de plus en plus chères et presque hors de portée de leurs bourses. Une situation qui n'a cessé d'empirer alors que l'African National Congress (ANC - parti au pouvoir depuis 1994) avait promis de redistribuer équitablement les richesses et améliorer le niveau de vie de la population noire et "coloured" (communauté métisse) sévèrement marginalisées par le système de l'Apartheid.

A l'Université de la ville du Cap (UCT) en particulier, tout a commencé en mars 2015 lorsqu'un étudiant noir jette des matières fécales sur l'imposante statue de Cecil Rhodes, qui trônait en veilleur sur les hauteurs de l'université. Ceci, en guise de protestation contre l'oppression blanche qui persiste sous d'autres formes, surtout en matière d'éducation à travers les frais de scolarité élevés, le manque de professeurs noirs et les conditions d'emploi et de travail des ouvriers difficiles, bien que l'Apartheid ait été aboli 21 ans auparavant.

Le mouvement étudiant « Rhodes Must Fall » (Rhodes doit tomber en français) nait par la suite le même mois et il s'en suit de violentes manifestations qui contraignent l'université à retirer la statue de Cecil Rhodes, le 9 Avril 2015. De plus, l'université promet oeuvrer pour une éducation de qualité, et accessible à tous, qui prend en considération les populations défavorisées.



Des étudiants en mouvement à la Place Jammie Plaza à l'UCT

En Octobre 2015, un autre mouvement national cette fois-ci, « Fees Must Fall » ( "les frais d'éducation doivent tomber" en français) s'est rapidement constitué à l'Université de Witwatersand ( Johannesburg) puis s'est répandu à l'UCT, l'Université de Pretoria, la Rhodes University et le reste des universités du pays, en réponse à l'augmentation des frais de scolarité. Après de violentes manifestations et la fermeture temporaire de la plupart des universités pour environ deux semaines, le président de la République, Jacob Zuma a annoncé le 3 octobre 2015, la non augmentation des écolages.

Contre toute attente, le gouvernement annonce un an plus tard qu'une augmentation des frais d'éducation serait inévitable en 2017. Il assure qu'elle ne dépasserait pas 8% et devra se faire à la discrétion des universités. En riposte, les étudiants ont immédiatement réclamé la non augmentation et ensuite " une éducation libre et gratuite" pour tous les étudiants en Afrique du Sud, indépendamment de la couleur de peau, et enfin une liste exhaustive

suspendues jusqu'au 02 octobre dernier afin de parvenir à un compromis avec les étudiants. Bien que l'UCT ait officiellement repris les cours le lundi 03 octobre en renforçant la sécurité afin d'empêcher que les cours soient perturbés, les manifestations se poursuivent.

Les conséquences de ce nouvel arrêt risquent d'être graves, selon le vice chancelier de l'UCT, Dr Max Price. « L'année scolaire risque d'être blanche. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas de diplômes pour les étudiants passants en année supérieure », affirme-t-il.

Il est fort probable qu'aucune nouvelle vague d'étudiants ne soit acceptée en 2017 pour cause de manque de financement, car 60% des fonds de la dite université proviennent des frais de scolarité. Et de ce fait, si les choses ne s'améliorent pas, l'université sera déclarée en faillite en avril 2017.

Affaire à suivre

Stone Adamson, Correspondant à Cape Town (Afrique du Sud).

**CRISE MIGRATOIRE**

**6.055 personnes secourues lundi au large de la Libye**

Environ 6.055 migrants, l'un des chiffres les plus élevés de l'année, ont été secourus mais 09 ont trouvé la mort au large de la Libye le lundi 3 octobre, jour du 3e anniversaire du terrible naufrage de Lampedusa, à l'origine d'une mobilisation européenne.

Les migrants étaient entassés à bord de 39 embarcations, essentiellement des canots pneumatiques mais aussi cinq bateaux de pêche avec plusieurs centaines de personnes à bord et deux radeaux, quasiment tous récupérés à 30 milles nautiques au large de Tripoli.

Des navires militaires italiens et européens ainsi que des bateaux humanitaires comme ceux de Médecins Sans Frontières (MSF), SOS Méditerranée, Save the Children, Sea-Eye ou encore l'Astral des Espagnols de ProActiva Open Arms, ont participé aux sauvetages.

Dès avant l'aube, plusieurs de ces navires privés ont été appelés

au secours de 720 migrants, 198 mineurs voyageant presque tous seuls, serrés sur le pont et dans la cale d'un bateau de pêche de 15 à 20 mètres de long, a constaté un photographe de l'AFP à bord de l'Astral.

« Pendant des heures, à chaque fois que des personnes étaient transbordées du pont vers nos canots de sauvetage, il en sortait autant de la cale. C'était inimaginable! », a témoigné Yohann Mucherie, coordinateur de l'équipe de sauvetage de SOS Méditerranée, dans un communiqué.

Un peu plus loin, le Dignity de MSF est arrivé au secours d'un canot dont de nombreux passagers étaient déjà à l'eau. « Ils étaient sur

le point de se noyer. Cela a été un moment horrible », a souligné dans un communiqué Nicolas P a p a c h r y s o s t o m o u, coordinateur MSF.

Beaucoup de personnes ont souffert de brûlures dues au carburant, dont les effets sont redoutables sur la peau quand il est mêlé à l'eau de mer. Une évacuation médicale a été nécessaire pour deux femmes et un enfant de 8 ans grièvement brûlés, mais l'une des deux femmes, enceinte, est décédée avant l'arrivée de l'hélicoptère, a rapporté MSF.

Les garde-côtes n'ont donné aucune précision sur les huit autres décès. Mais les dangers de ces embarcations surchargées sont tels que quelques heures de navigation

Suite à la page 7

**SOYEZ VOTRE PROPRE DENTISTE!**

**Des astuces pour éliminer l'accumulation de tartre à la maison**

„X Brosse à dents

Le tartre est un dépôt minéral jaune ou marron sur les dents, qui peut conduire à la parodontite, surtout s'il augmente et n'est pas retiré. La plupart d'entre vous vont probablement chez le dentiste afin de résoudre ce problème, mais vous pouvez également effectuer cette procédure à votre domicile. Gardez juste à l'esprit que ce sont des mesures plus préventives et qu'aucune ne permettra d'éliminer le tartre aussi vite que votre dentiste une fois que vous avez une accumulation.

Pour enlever l'accumulation de tartre à la maison, il y a plusieurs options de traitement:

- „X Bicarbonate de soude
- „X Eau
- „X Charbon végétal
- „X Sel
- „X Citron
- „X Huile de coco
- „X Cure-dent

1. Brossez-vous les dents avec du jus de citron et rincez pour enlever l'acidité.

2. Le moyen le plus répandu et efficace pour se débarrasser du tartre est le bicarbonate de soude. Mélangez une cuillère à soupe de bicarbonate de soude avec ½ cuillère à café de sel dans une tasse. Ensuite, rincez la brosse à dents avec de l'eau chaude, et trempez-la dans le mélange. Brossez-vous les dents et crachez. L'ensemble du processus devrait durer cinq minutes.

3. Faites un bain de bouche à l'huile de coco tous les deux jours.

4. Utilisez un cure-dents pour frotter le tartre jaune des dents. Afin de ne pas irriter et endommager vos gencives, soyez prudent de ne pas les égratigner.

Afin d'obtenir ou de conserver votre beau sourire blanc nacré avec des dents lumineuses, brillantes et

blanches, suivez ces conseils ci-dessous:

**Fraises et tomates**

Les tomates et les fraises sont formidables pour maintenir la santé orale parce qu'elles sont riches en vitamine C. Elles peuvent blanchir les dents et atténuer le tartre. Il suffit de les frotter directement sur vos dents et de laisser comme ça pendant 5 minutes. Vous pouvez faire la même procédure avec d'autres aliments qui sont riches en vitamine C, comme

les citrons verts, les oranges, les citrons, les poivrons, les baies, la papaye. Ensuite, rincez votre bouche avec un mélange préparé à partir de bicarbonate de soude et d'eau chaude.

**D'autres conseils pour préserver la santé bucco-dentaire**

- Vous devriez utiliser régulièrement du fil dentaire
- Nettoyez votre bouche naturellement avec de la salive. Les

glandes salivaires sont déclenchées par les aliments épicés.

- Afin d'éviter la multiplication des bactéries, frottez vos dents avec de la peau d'orange avant d'aller au lit et ne vous rincez pas la bouche.

- Lorsque vous vous brossez vos dents, utilisez une brosse douce et faites des mouvements verticaux. Soyez sûr de toujours nettoyer l'espace entre les gencives et les dents.

**CRISE MIGRATOIRE**

**6.055 personnes secourues lundi au large de la Libye**

Suite de la page 6

peuvent être fatales : asphyxie par émanations de carburant ou dans une cale, hypothermie, déshydratation, brûlures...

Un responsable des garde-côtes libyens a indiqué pour sa part que deux enfants et neuf femmes ont péri lundi lorsqu'une petite embarcation avec à son bord des migrants à destination de l'Italie a chaviré au large des côtes libyennes.

**- 11.400 morts depuis Lampedusa**

Cette année plus que les précédentes, les départs de migrants depuis la Libye se font par vagues successives, avec une concentration d'opérations lorsque la mer est calme. Le 30 août, les garde-côtes italiens avaient ainsi compté 6.500 migrants secourus en une journée.

Cette intense activité en mer, après plusieurs semaines de calme relatif, coïncide avec l'anniversaire du naufrage de Lampedusa, quand,

le 3 octobre 2013, une embarcation avait pris feu et coulé tout près de l'île italienne : 366 corps avaient été récupérés.

Les images des cercueils alignés avaient poussé l'Italie à lancer la vaste opération de secours « Mare Nostrum », qui a cédé la place un an plus tard à un dispositif européen étoffé peu à peu et auquel s'ajoutent désormais les navires humanitaires privés. Ces efforts n'ont cependant pas pu empêcher la mer Méditerranée d'engloutir depuis plus de 11.400 migrants, selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR).

En mars 2015, l'Italie a adopté une loi faisant du 3 octobre la « Journée nationale de la mémoire et de l'accueil » en hommage à ces migrants décédés. A Lampedusa, 200 jeunes européens ont accompagné lundi matin des survivants du naufrage et des proches de victimes dans une marche commémorative.

Depuis ce naufrage, l'Italie a vu arriver plus de 467.000 migrants, dont 132.000 cette année. Si les

Syriens ont représenté jusqu'à un tiers de ces migrants, les nouveaux arrivants viennent d'Afrique subsaharienne.

A partir du printemps 2015, le flux des Syriens s'est en effet déplacé vers la route balkanique, avant d'être stoppé par l'accord signé en mars entre la Turquie et l'Union européenne. Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a cependant reproché à l'UE de tarder à verser les 3 milliards d'euros prévus. Parallèlement, l'UE a annoncé être parvenue à un « arrangement » avec l'Afghanistan pour faciliter le retour des afghans déboutés du droit d'asile.

L'Italie, dont les centres d'accueil sont débordés, souhaite voir ces accords se multiplier, mais répète qu'il est impossible de faire le tri en pleine mer : « Nous ne savons pas s'ils sont réfugiés ou non quand nous les sauvons, mais nous savons que nous devons les sauver », a déclaré à Lampedusa le ministre de l'Intérieur, Angelino Alfano.

**Blague**



Le docteur Toto ouvre une clinique et écrit sur le mur « je soigne toutes les maladies à 10.000 F CFA. Mais si je n'arrive pas, je vous rembourse 50.000F CFA ».

Un homme lisant ceci et voyant la somme de 50.000 F qu'il peut gagner, vient à la clinique. Le Dr Toto lui dit: vous êtes mon premier patient. « Qu'est-ce que je peux faire pour vous? »

L'homme répond: Dr j'ai perdu le sens du goût. Est ce que vous pouvez soigner ça?

Toto sourit et dit à une de ses assistantes: « envoies moi la bouteille contenant le liquide jaune dans le 2eme placard. »

Quand l'assistante lui a apporté la bouteille, le Dr Toto dit au patient de prendre une petite gorgée.

Le patient crie Prouuuuuuhh!!! Et crache le contenu de sa bouche : « Dr!!! mais c'est de l'urine que vous m'avez donné! »

Toto lui dit en riant: ah!!! « Dieu merci vous avez retrouvé le goût, maintenant donnez-moi mes 10.000 f CFA ». Le patient sans discuter lui donne l'argent et s'en va.

Le lendemain, voulant tirer sa revanche, ce même homme revient et le docteur Toto lui demande : « Qu'est-ce que je peux faire pour vous »?

L'homme répond : « Docteur, j'ai perdu la mémoire et je n'arrive plus à me souvenir des choses que je fais ».

Le docteur Toto sourit et dit à une assistante : « Envoie-moi la bouteille d'hier ».

L'homme cria: « La bouteille d'urine!!!! Vous n'avez pas d'autres médicaments?? »

Toto lui dit en riant: « Ah!!! Dieu merci, vous avez retrouvé votre mémoire. Maintenant donnez-moi mes 10.000 f CFA »

L'homme est très énervé et veut absolument coincer le docteur ; Il revient et dit « j'ai perdu la vue »

Le Dr lui dit « je ne peux rien pour vous, voici 50000 f CFA »

Il lui donne 5000 ; l'homme dit « Il n'y a que 5000 f CFA! »

Dr Toto rétorque : « Vous avez retrouvé la vue, vous me devez 10000 ! »

Merveilleuse journée de fin de semaine à tous.



Le regard de ta mère lorsque ta petite amie lave le spaghetti avant de le préparer.



**Si la vitesse a un prix la vie, elle... n'en a pas !**

**En ville, ne pas dépasser 50 km/h, c'est protéger la vie des autres!**



# MOBILISONS-NOUS POUR LA PROTECTION DE NOS OCÉANS!



Ce message est offert par le  
Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP)  
avec le soutien de Maersk Line Togo

